



LA RAYONNE

OFFRE DE POSTE



Le CCO La Rayonne est un lieu culturel, citoyen et atypique implanté depuis presque 60 ans à Villeurbanne, dans la métropole de Lyon.

Notre mission d'intérêt général est l'émancipation des personnes à travers l'accompagnement d'initiatives et la mise en œuvre des droits culturels.

La Rayonne est un équipement nouvelle génération en cours de construction dans la friche Autre Soie, un grand projet de solidarité urbaine croisant habitat, culture et économie sociale et solidaire.

larayonne.org

Assistant.e de création

CDD 1 an en alternance – 35H

PROFIL

Vous souhaitez réaliser une expérience dans un lieu multiple et porteur de sens. Vous pensez que le design graphique doit être au service des usagers, accessible et vous prenez plaisir à adapter vos créations en fonction de cibles variées. Vous aimez tout autant créer un univers visuel que de vous approprier une charte graphique pré-existante. Vous prenez plaisir à travailler en équipe et descendre une *to-do list* ne vous fait pas peur.

Vous aimez apprendre, trouver des solutions et vous vous intéressez à d'autres formes de supports comme la fabrication, la 3D ou l'animation de vidéos.

Enfin, vous voulez relever le défi de participer à la création d'un nouveau lieu culturel : La Rayonne !

MISSIONS

- > Participation à la création des identités des événements et des projets du CCO et de son lieu La Rayonne
- > Déclinaison sur des supports de communication print et web
- > Charter des dossiers presse, flyers, livret formation...
- > Création de visuels pour nos réseaux sociaux (publications, story et réels)
- > Participer à la conception de signalétique, voire de scénographie éphémère
- > Être ressource pour les autres services en créant des maquettes ou en aidant les personnes à prendre en main, voire à s'autonomiser sur la déclinaison graphique.

OUTILS À DISPOSITION

- > Suite Affinity (alternative à la suite Adobe)
- > Canva
- > Fablab

MODALITÉS

CDD en alternance – type de contrat et rémunération selon profil et selon la législation en vigueur